



Communiqué de presse – 27 juin 2017

Assurance-emprunteur : quel bilan 3 ans après l'application de la loi Hamon ?

Le 1er juillet prochain, la loi Hamon, qui a permis entre autres l'ouverture du marché de l'assurance-emprunteur à la concurrence, fêtera ses 3 ans. L'occasion pour Magnolia.fr, 1er comparateur indépendant en assurance de prêt, de dresser un bilan chiffré de cette loi, de son recours et des économies réalisées.

Dans le prolongement de la loi Lagarde en 2010, la loi Hamon vise à **faciliter la procédure de résiliation du contrat d'assurance emprunteur**. Ainsi, depuis le 1er juillet 2014, tous les emprunteurs ont la possibilité de changer d'assurance dans les 12 mois suivant la signature de leur contrat. En ont-ils réellement profité ? Quels ont été les freins et les catalyseurs ? Combien d'économies ont pu être réalisées ? Magnolia.fr profite du 3ème anniversaire de la loi Hamon pour sonder ses utilisateurs et dresser un bilan à la veille de la nouvelle ouverture du marché prévue, en janvier 2018, avec [l'amendement Bourquin](#) (loi Sapin II).

Une lente adoption

En 2015 et 2016, **seuls respectivement 8 et 15% des assurés ont fait jouer la concurrence**. La faute selon [Magnolia.fr](#) à un manque d'information et à une crainte des emprunteurs de devoir rendre des comptes à leur banque et d'entrer de nouveau dans une spirale administrative quelques mois à peine après leur souscription. *«Les organismes prêteurs n'ont pas cherché à informer leurs clients de la législation pire certains les ont même menacés de revoir les conditions du prêt en cas de résiliation»*, confie Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr.

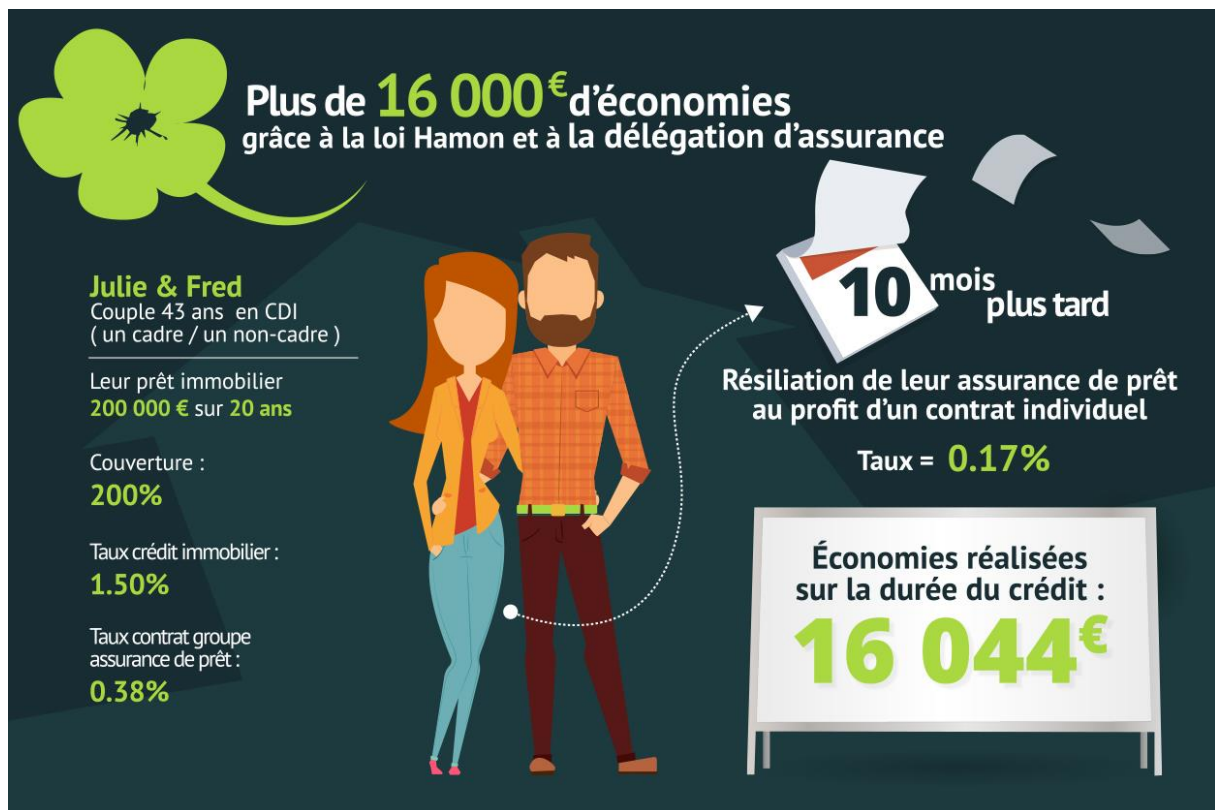
Un contexte de taux bas favorable

2017 a marqué un tournant. Depuis le début de l'année, Magnolia.fr note 27% de nouveaux clients parmi les emprunteurs, soit **80% de plus qu'en 2016**, en à peine 6 mois. Ce dynamisme s'explique en particulier par les taux particulièrement bas des crédits immobiliers. *«Lorsqu'on contracte un prêt à moins de 1%, le fait de payer 0,38% son assurance groupe soulève légitimement des interrogations et fait naître le besoin de comparer les offres du marché»*, souligne Astrid Cousin.

Les assureurs ont également fait preuve de davantage de transparence en 2017. **Ils ont éclairé, à grand renfort de communication, les particuliers de leurs droits** avec l'intention de profiter de l'ouverture du marché liée à la loi Hamon mais aussi et surtout à l'amendement Bourquin qui va encore plus loin en offrant une possibilité de résiliation à chaque date anniversaire. Le comparateur Magnolia.fr estime d'ailleurs que **50% des dossiers en 2018 seront issus de cet amendement**.

Jusqu'à 16.000 euros d'économies

En fonction des profils emprunteurs, de conséquentes économies ont pu être réalisées avec la loi Hamon. Par exemple, un couple de 43 ans en CDI (l'un cadre et l'autre non-cadre) emprunte 200.000 euros sur 20 ans à 1,5%. Le taux du contrat d'assurance groupe proposé par l'organisme prêteur est de **0,38%**. En résiliant l'assurance de leur banque au profit d'un contrat de délégation ou un contrat individuel, ils obtiennent un taux d'assurance de **0,178 %** et réalisent **16.044 euros d'économies** sur la durée de leur crédit.



En 3 ans, cette loi relative à la consommation a ainsi permis aux emprunteurs français de gagner en pouvoir d'achat et d'économiser plus de **80 millions d'euros**. Et ce sont plus de **3 fois plus** d'économies qui sont attendues à l'issue de la première année d'application de l'amendement Bourquin.

A propos de Magnolia

Grâce à son important réseau de banques, courtiers en crédit immobilier, de conseillers en gestion de patrimoine et de ses prestigieux partenaires (Swiss Life, Spheria, Générali, April, Cardif, MetLife, AXA, Afi-Esca), Magnolia.fr offre à ses clients une expertise gratuite dédiée à l'assurance de prêt. N°1 indépendant en assurance emprunteur sur internet, la société gère plus de **100 000 assurés** dont près de **17 000 nouveaux par an**. Chaque année, via ses sites marchands BtoB et BtoC, plus de **240.000 demandes** de simulation sont traitées par ses **50 experts** en assurance de crédit immobilier. Ils guident ses futurs emprunteurs dans leurs choix afin de leur permettre de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant des meilleures garanties.

Pour plus d'informations : www.magnolia.fr

A propos de Gérald Loobuyck

Gérald Loobuyck, PDG de Magnolia.fr est le créateur des principales offres leaders du marché de l'assurance de prêt individuel tels que First Emprunteur Cardif, MetLife, Axa (Premium Emprunteur).

A propos d'Astrid Cousin

Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr est spécialisée depuis 5 ans dans l'analyse du marché de la distribution de produits bancaires et assuranciers. Aujourd'hui experte en assurance emprunteur, elle appréhende les enjeux comme les tendances spécifiques à la délégation d'assurance.

Contact presse

Marie Maurel

Agence Fargo

01 44 82 95 54 – mmaurel@agencefargo.com